



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2009 A 20h00**

Etaient présents : Jean-Pierre TAITE, Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Serge PALMIER, Sylvie DELOBELLE, Sylvie MATHIEU, Christian VILAIN, Yves TROUILLEUX, Pascal BERNARD, Thérèse CROZILLARD, Denise FAFOURNOUX, Georges REBOUX, Mireille LEBON, Marc NOALLY, Raymonde DUPUY, Catherine POMPORT, Christophe GARDETTE, Mady BONNEFOND, Gilles BERNARD, Marie-Thérèse GIROUD, Annie PASCAL et Henri NIGAY à partir de 21h10.

Avaient donné procuration : Sylvie DESSERTINE à Paul TRIOMPHE, Andrée PLENIER à Sylvie MATHIEU, Maryline ROCHE à Marianne DARFEUILLE, Frédéric VOURIOT à Pascal BERNARD, Henri NIGAY à Serge PALMIER (jusqu'à l'arrivée à 21h10 d'Henri NIGAY), Louis CHAPUIS à Mady BONNEFOND et Benoît GADET à Marie-Thérèse GIROUD

Etait absente : Marie-Claude ROCHETTE

Secrétaire de séance : Thérèse CROZILLARD

0 Approbation du compte rendu de la séance du lundi 19 janvier 2009 :

L'opposition refuse d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal car des propos tenus par Madame ROCHETTE n'ont pas été reportés (voir feuille ci-jointe).

Le compte rendu est adopté par 22 voix pour et 6 contre.

FINANCES

1 : Comptes administratifs et comptes de gestion 2008 :

En préambule Monsieur le Maire explique que son équipe municipale s'était fixée deux objectifs. Tout d'abord de diminuer les charges et ensuite de maîtriser la masse salariale et il remarque qu'à la présentation des comptes de ce soir, il s'avère que ces objectifs ont été tenus (voir graphiques ci-joint).

Monsieur le Maire rappelle que réglementairement il ne prendra pas part au scrutin des comptes administratifs 2008.

A/ Budget principal :

Paul TRIOMPHE, adjoint aux finances, propose au conseil municipal de valider le compte administratif 2008 du budget principal qui présente :

un résultat excédentaire en fonctionnement de 2 178 983.25 €, en raison du doublement de l'autofinancement prévu au budget primitif et des cessions de patrimoine réalisées,

un excédent en investissement de 1 288 175.68 € en raison de retard dans le programme d'investissement (redéfinition du programme de travaux pour le château du Palais, fouille archéologique pour la voirie 2007, rue de Randan) :

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2008	9 685 312.12	11 801 277.38	2 115 965.26
	Résultat reporté	0.00	63 017.99	63 017.99
	Total cumulé	9 685 312.12	11 864 295.37	2 178 983.25
Investissement	Total 2008	3 692 166.16	4 091 824.13	399 657.97
	Résultat reporté	0.00	888 517.71	888 517.71
	Total cumulé	3 692 166.16	4 980 341.84	1 288 175.68

Total	3 467 158.93
-------	---------------------

Le compte administratif du budget principal est adopté par 21 voix pour et 6 abstentions.

B/ Budget service des eaux :

Paul TRIOMPHE propose au conseil municipal de valider le compte administratif 2008 du budget annexe du service des eaux qui présente les caractéristiques suivantes :

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2008	624 108.21	811 514.62	187 406.41
	Résultat reporté	0.00	21 802.81	21 802.81
	Total cumulé	624 108.21	833 317.43	209 209.22
Investissement	Total 2008	932 297.3 5	405 834.51	- 526 463.34
	Résultat reporté (corrigé des ICNE)	0.00	898 292.73	898 292.73
	Total cumulé	932 297.35	1 304 127.24	371 829.89
Total				581 038.61

Le compte administratif du budget annexe du service des eaux est adopté par 21 voix pour et 6 abstentions.

C/ Budget service assainissement :

Paul TRIOMPHE propose au conseil municipal de valider le compte administratif 2008 du budget annexe du service assainissement qui présente les caractéristiques suivantes :

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2008	653 782.64	866 320.62	212 537.98
	Résultat reporté	0.00	19 514.02	19 514.02
	Total cumulé	653 782.64	885 834.64	232 052.00
Investissement	Total 2008	311 015.80	530 244.07	219 228.27
	Résultat reporté (corrigé des ICNE)	0.00	651 925.55	651 925.55
	Total cumulé	311 015.8	1 182 169.62	871 153.82
Total				1 103 205.82

Le compte administratif du budget annexe du service assainissement est adopté par 21 voix pour et 6 abstentions.

D/ Budget du Faubourg St Antoine :

Monsieur le Maire informe le conseil que dorénavant dès le début des travaux des tranches, le promoteur paie les travaux à la commune. Paul TRIOMPHE insiste sur ce point afin que la commune « n'avance pas d'argent » à une entreprise privée.

Paul TRIOMPHE propose au conseil municipal de valider le compte administratif 2008 du budget annexe du Faubourg St Antoine qui présente les caractéristiques suivantes :

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2008	413 519.35	592 435.19	178 915.84
	Résultat reporté	0.00	0.00	0.00
	Total cumulé	413 519.35	592 435.19	178 915.84
Investissement	Total 2008	267 219.35	288 240.91	21 021.56
	Résultat reporté	141 940.91	0.00	141 940.91
	Total cumulé	409 160.26	288 240.91	-120 919.35

	Report	0,00	0,00	
--	--------	------	------	--

Le compte administratif du budget annexe du Faubourg St Antoine est adopté par 21 voix pour et 6 abstentions.

E/ Budget du centre d'hébergement :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le centre d'hébergement a besoin d'une subvention d'équilibre de plus de 80 000.00 € pour l'exercice 2008.

Paul TRIOMPHE propose au conseil municipal de valider le compte administratif 2008 du budget annexe du centre d'hébergement qui présente les caractéristiques suivantes :

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2008	166 104.12	165 803.47	-300.65
	Résultat reporté	0.00	302.62	302.62
	Total cumulé	166 104.12	166 106.09	1.97
Investissement	Total 2008	6 692.70	30 226.26	23 533.56
	Résultat reporté (corrigé des ICNE)	0.00	129 740.52	129 740.52
	Total cumulé	6 692.70	159 966.78	153 274.08
	Report	0,00	0,00	
Total				153 276.05

Le compte administratif du budget annexe du centre d'hébergement est adopté par 21 voix pour et 6 abstentions.

F/ Budget transport urbain :

Paul TRIOMPHE propose au conseil municipal de valider le compte administratif 2008 du budget annexe du transport urbain qui présente les caractéristiques suivantes :

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2008	116 203.73	116142.31	-61.42
	Résultat reporté	0.00	70.63	70.63
	Total cumulé	116 203.73	116 212.94	9.21
Investissement	Total 2008	0.00	0.00	0.00
	Résultat reporté	0.00	9.15	9.15
	Total cumulé	0.00	0.00	9.15
	Report	0,00	0,00	
Total				18.36

Le compte administratif du budget du transport urbain est adopté par 21 voix pour et 6 abstentions.

G/ Compte de gestion 2008 :

Les résultats des comptes de gestion sont identiques à ceux des comptes administratifs. En effet, Monsieur le Maire constate l'exécution des dépenses et des recettes du budget principal et des budgets annexes relatifs à l'exercice 2008. Le compte de gestion précise que ce document budgétaire a été réalisé en date du 20 février 2009 par le receveur en poste sur la commune.

Le compte de gestion 2008 est adopté par 21 voix pour et 6 abstention.

2 Vote des taux d'imposition 2009 :

Monsieur le Maire propose de voter les taux suivants pour le budget 2009 :

Libellés	Bases notifiées	Variation des	Taux appliqués	Variation de taux/(N-1)	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/(N-
----------	-----------------	---------------	----------------	-------------------------	---------------------------------------	--------------------------

	(si connues à la date de vote)	bases/(N-1) (%)	par décision du conseil municipal			1) (%)
Taxe d'habitation	9 522 000.00	107.98%	11.65%	102.50%	1 109 313.00	110.63%
TFPB	10 230 000.00	103.82%	16.30%	102.50%	1 667 490.00	106.43%
TFPNB	152 600.00	99.11%	48.08%	102.50%	73 370.00	101.58%
Taxe professionnelle	21 889 000.00	106.27%	15.57%	102.50%	3 408 117.00	108.93%
TOTAL	41 793 600.00	105.97%			6 258 290.00	108.45%

Cette proposition est adoptée par 22 pour et 6 contre.

3 Intégration des résultats 2008 et décisions modificatives :

A/ Budget de la commune :

Après avoir voté le compte administratif 2008 du budget principal qui concorde avec le compte de gestion, Paul TRIOMPHE indique que les résultats de clôture 2008, sont les suivants :

Section	Montant
Investissement	1 288 175.68
Fonctionnement	2 178 983.25
Total	3 467 158.93

En conséquence, en prenant en compte le solde des reports de crédits (884 479 €), et les nouveaux programmes d'investissement, il est proposé d'affecter en réserve 2 100 000 € du résultat de fonctionnement.

Cette affectation est acceptée par 22 voix pour et 6 abstention.

B/ Décisions modificatives concernant le budget de la commune :

Considérant les reports de crédits du compte administratif, les nouveaux programmes d'investissement et de fonctionnement, Paul TRIOMPHE propose la décision modificative suivante qui a pour objet :

1/ en investissement :

- au chapitre 20, 16 294 € pour migration du logiciel de gestion financière,
- au chapitre 21, 192 318 € pour des nouveaux programmes, dont l'achat d'un tracteur avec une rotobroyeuse pour la voirie, la démolition de la maison rue de la Loire, les travaux sur la Loire suite aux inondations,
- 1 868 308 € au chapitre 23 essentiellement pour des travaux de voirie (parking château du Rozier, chemin du Bout du Monde, aménagement du carrefour de la Croix de Mission), une provision pour les travaux consécutifs aux inondations et des crédits complémentaires pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du château du Palais,
- 2 677 586 € de report de crédits en dépenses d'investissement (dont la réhabilitation du château du Palais, les travaux de voirie, les travaux de l'église pour ne citer que les plus importants),
- la reprise de l'excédent d'investissement 2008 au chapitre 001, 1 288 175 €,
- un virement complémentaire de la section de fonctionnement au chapitre 021 de 243 871 €,
- l'affectation en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 2 100 000 € au chapitre 10,
- l'inscription de 275 000 € au chapitre 10 concernant le remboursement anticipé du FCTVA lié aux investissements de 2008,
- 64 514 € au chapitre 13 concernant des ajustements de subventions d'investissement,
- l'annulation de l'emprunt inscrit au budget primitif de 1 091 461 € au chapitre 16,
- 56 300 € au chapitre 024 concernant différentes cessions,
- 1 793 107 € de report de crédits en recettes d'investissement (dont l'emprunt relatif au château du Palais, et des subventions d'investissement).

2/ en fonctionnement :

- la reprise du solde de l'excédent de fonctionnement 2008 au chapitre 002, soit 78 893 €,
- 232 620 € au chapitre 73 en prenant en compte les nouvelles bases d'imposition et les augmentations des taux,

- 33 903 € au chapitre 74 en raison de la diminution de la DGF (en raison de la prise en compte du nouveau recensement) et des compensations sur la taxe professionnelle,
- 25 000 € au chapitre 022 en dépenses imprévues en réserve,
- 243 871 € au chapitre 023 en virement à la section d'investissement,
- 14 250 € au chapitre 011 pour la prise en charge de l'étude de la chambre d'agriculture concernant la restauration collective et des frais de formation suite à un reclassement professionnel,
- 15 124 € au chapitre 65 afin de régulariser la subvention d'équilibre du budget du centre d'hébergement (assujettissement à la TVA) et afin de prendre en compte les nouvelles subventions.
- 20 545 € au chapitre 66 en raison du taux obtenu inférieur à celui budgétisé pour l'emprunt concernant les travaux de réhabilitation du château du Palais.

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Report	D.M. 1		Chapitre	Report	D.M. 1	
		Réel	Ordre			Réel	Ordre
20 - Immobilisations incorporelles	90 000	16 294		001 - excédent antérieur	0	1 288 175	0
21 - Immobilisations corporelles	506 852	192 318		021- Virement de la section de fonctionnement.	0	0	243 871
23 - Immobilisations en cours	2 080 734	1 843 308		010 - dotations fonds divers	0	275 000	0
				1068 - affectation en réserve	0	2 100 000	0
				13 - subvention d'investissement	166 107	64 514	0
				16 - emprunts et dettes assimilées	1 627 000	-1 091 461	0
				024 - cessions	0	56 300	0
TOTAL	2 677 586	2 051 920	0	TOTAL	1 793 107	2 692 528	243 871
		4 729 506				4 729 506	

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	D.M. 1		Chapitre	D.M. 1	
	Réel	Ordre		Réel	Ordre
022 - dépenses imprévues	25 000	0	002 - excédent antérieur	78 983	0
023 - Virement à la section d'invest.	0	243 871	70 - Produits des services du domaine	0	0
011 - Charges à caractère général	14 250	0	73 - Impôts et taxes	232 620	0
012 - Charges de personnel et assimilé	0	0	74 - Dotations et participations	-33 903	0
65 - Autres charges de gestion courante	15 124	0	75 - Autres produits de gestion courante	0	0
66 - charges financières	-20 545	0	77 - produits exceptionnels	0	0
TOTAL	33 829	243 871	TOTAL	277 700	0
	277 700			277 700	

Cette décision modificative est adoptée par 22 voix et 6 abstentions.

C/ Budget service des eaux :

Après avoir voté le compte administratif 2008 du budget annexe du service des eaux qui concorde avec le compte de gestion, Paul TRIOMPHE indique que les résultats de clôture 2008 sont les suivants :

Section	Montant
Investissement	371 829,39
Fonctionnement	209 209,22
Total	581 038,61

En conséquence, en prenant en compte le solde des reports de crédits (125 644,00 €), et les nouveaux programmes d'investissement, il est proposé d'affecter en réserve 200 000,00 € du résultat de fonctionnement.

Cette affectation est acceptée par 22 voix pour et 6 abstention.

D/ Décisions modificatives le budget du service des eaux :

Considérant les reports de crédits du compte administratif et les nouveaux programmes d'investissement et de fonctionnement et compte tenu de l'intégration des résultats, Paul TRIOMPHE propose la décision modificative suivante :

1/ en investissement :

- au chapitre 042, 1 445 € pour l'amortissement d'une subvention d'investissement,
- au chapitre 21, 1 350 € pour un complément de crédits sur une opération de recherche de fuites,
- 46 841 € au chapitre 23 en provision pour des travaux de réfection de réseaux,
- 125 644 € de report de crédits (rue d'Assier, de la Varenne, maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station, réfection de la toiture de la station),
- la reprise de l'excédent d'investissement 2008 au chapitre 001, 371 829 €,
- l'affectation en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 200 000 € au chapitre 10,
- l'annulation de l'emprunt inscrit au budget primitif de 396 549 € au chapitre 16.

2/ en fonctionnement :

- la reprise du solde de l'excédent de fonctionnement 2008 au chapitre 002, soit 9 209 €,
- au chapitre 042, l'amortissement d'une subvention d'investissement pour 1 445 €,
- l'inscription de 10 093 € au chapitre 020, dépenses imprévues.
- 561 € au chapitre 65 pour le branchement électrique du supprimeur à BIGNY réalisé par le SIEL.

Section d'investissement							
Chapitre	report	DM 1		Chapitre	report	DM 1	
		réel	ordre			réel	ordre
042 - opération d'ordre entre section	0	0	1 445	001 - excédent antérieur	0	371 829	0
21 - immobilisations corporelles	5 262	1 350	0	1068 - affectation en réserve	0	200 000	
23 - immobilisations incorporelles	120 382	46 841	0	16 - emprunts et dettes	0	-396 549	0
Total Dépenses	125 644	48 191	1 445	Total Recettes	0	175 280	0
		175 280				175 280	

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
022 - dépenses imprévues	10 093	0	002 - excédent antérieur	9 209	0
65 - charges de gestion courante	561	0	042 - opération d'ordre entre section		1 445
Total Dépenses	10 654	0	Total Recettes	9 209	1 445
	10 654			10 654	

Cette décision modificative est adoptée par 22 voix et 6 abstentions.

E/ Budget assainissement :

Après avoir voté le compte administratif 2008 du budget annexe de l'assainissement qui concorde avec le compte de gestion, Paul TRIOMPHE indique que les résultats de clôture 2008 sont les suivants :

Section	Montant
Investissement	871 153.82
Fonctionnement	232 052.00
Total	1 103 205.82

En conséquence, en prenant en compte le solde des reports de crédits (418 079,00 €), et les nouveaux programmes d'investissement, il est proposé d'affecter en réserve 220 000,00 € du résultat de fonctionnement.

Cette affectation est acceptée par 22 voix pour et 6 abstention.

F/ Décisions modificatives concernant le budget assainissement :

Vu le budget primitif voté le 20 janvier 2009,

Vu la délibération de ce jour portant sur l'intégration des résultats du compte administratif 2008,

Considérant les reports de crédits du compte administratif et les nouveaux programmes d'investissement et de fonctionnement, Paul TRIOMPHE propose la décision modificative suivante qui a pour objet :

1/ en investissement :

au chapitre 20, 35 880 € pour la mise à jour du schéma directeur,

au chapitre 23, 372 356 € pour l'aménagement des plate-formes des boues, la mise en séparatif du réseau rue des Haras, la réfection du réseau rue du Rozier et place du 11 Novembre et l'avenant concernant la rue de Randan,

418 079 € de report de crédits (travaux rue de Randan, rue d'Assier, de la Varenne),

La reprise de l'excédent d'investissement 2008 au chapitre 001 : 871 153 €,

L'affectation en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 220 000 € et 39 799 € concernant le remboursement anticipé du FCTVA sur les investissements 2008 au chapitre 10,

L'annulation de l'emprunt inscrit au budget primitif de 304 637 € au chapitre 16.

2/ en fonctionnement :

la reprise du solde de l'excédent de fonctionnement 2008 au chapitre 002, soit 12 052 €,

l'inscription de 12 052 € au chapitre 020, dépenses imprévues.

Section d'investissement							
Chapitre	report	DM 1		Chapitre	report	DM 1	
		réel	ordre			réel	ordre
20 - immobilisations incorporelles	0	35 880	0	001 - excédent antérieur	0	871 153	0
21 - immobilisations corporelles	5 360	0	0	1068 - affectation en réserve	0	259 799	0
23 - immobilisations incorporelles	412 719	372 356	0	16 - emprunts et dettes	0	-304 637	0
Total Dépenses	418 079	408 236	0	Total Recettes	0	826 315	0
		826 315				826 315	

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
022 - dépenses imprévues	12 052	0	002 - excédent antérieur	12 052	0
Total Dépenses	12 052	0	Total Recettes	12 052	0
	12 052			12 052	

Cette décision modificative est adoptée par 22 voix et 6 abstentions.

G/ Budget centre hébergement :

Après avoir voté le compte administratif 2008 du budget annexe du centre d'hébergement qui concorde avec le compte de gestion, Paul TRIOMPHE indique que les résultats de clôture 2008 sont les suivants :

Section	Montant
Investissement	153 274,08
Fonctionnement	1,97
Total	153 276,05

En conséquence, il propose de reprendre les résultats dans leur section respective.

Cette affectation est acceptée par 22 voix pour et 6 abstention.

H/ Budget du Faubourg St Antoine :

Après avoir voté le compte administratif 2008 du budget du Faubourg St Antoine qui concorde avec le compte de gestion, Paul TRIOMPHE indique que les résultats de clôture 2008 sont les suivants :

Section	Montant
Investissement	- 120 919,35
Fonctionnement	178 915,84
Total	57 996,49

En conséquence, et en raison de la particularité des budgets de lotissement, il propose de reprendre les résultats dans leur section respective.

Cette affectation est acceptée par 22 voix pour et 6 abstention.

I/ Budget du transport urbain :

Après avoir voté le compte administratif 2008 du budget annexe du transport urbain qui concorde avec le compte de gestion, Paul TRIOMPHE indique que les résultats de clôture 2008 sont les suivants :

Section	Montant
Investissement	9,15
Fonctionnement	9,21
Total	18,36

En conséquence, il propose de reprendre les résultats dans leur section respective.

Cette affectation est acceptée par 22 voix pour et 6 abstention.

4 Vote d'une convention pour un versement anticipé du FCTVA :

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la Préfecture constateront, au 1er trimestre 2010, que les collectivités ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le montant de référence à atteindre dans le cadre de la convention est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 874 464 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 (convention disponible au secrétariat général). Pour information la commune va investir environ 9 millions d'euros en 2009 ; cet effort important permettra d'injecter de l'argent dans l'économie locale (dans la mesure du possible)

Accord à l'unanimité

5 Compléments de participation au syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy :

Vu l'appel de cotisation du syndicat comprenant une augmentation pour l'année 2009 de la participation des communes en raison des travaux à engager pour la restauration des berges consécutivement à la crue du 2 novembre 2008,

Catherine POMPORT, conseillère municipale, propose d'inscrire la somme de 20,00 € supplémentaire au budget pour la participation à ce syndicat, ce qui fait un montant total de 640,00 € pour 200 habitants concernés.

Accord à l'unanimité

6 Modification des tarifs des vacances funéraires :

Le Sénat et l'Assemblée Nationale ont adopté une loi relative à la législation funéraire. En ce qui concerne le montant unitaire de base des vacances funéraires, il devra désormais s'établir entre 20,00 € et 25,00 €. C'est pourquoi, Pascal BERNARD, conseiller municipal délégué, propose de fixer le montant à 25,00 € sachant que le nombre des vacances payantes sera en forte baisse, vu la réforme des vacances funéraires. Les tarifs seraient alors les suivants :

	TARIFS 2009	TARIFS 2006
Demi-vacation	12,50 €	7,50 €
vacation	25,00 €	15,00 €
double vacation	50,00 €	30,00 €

Accord à l'unanimité

PERSONNEL

7 Recrutement d'un agent non titulaire pour le « pôle achats » :

Vu la vacance d'emploi n° V04209012053001 du 05 mars 2009 concernant le recrutement d'un acheteur public pour le « pôle achats » sous le cadre d'emploi des rédacteurs,

Vu le tableau des effectifs,

Vu que, après examen des candidatures, la recherche n'a pas abouti à un recrutement par voie statutaire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et son article 3 concernant la possibilité de recruter un agent non titulaire pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à une vacance d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi,

Madame DARFEUILLE, adjointe au Maire, sollicite le conseil municipal pour recruter un agent non titulaire à temps complet pour le poste d'acheteur public pour le « pôle achats » dont la rémunération sera basée sur le 8^{ème} échelon du grade de rédacteur à compter du 1er avril 2009.

Recrutement accepté par 22 voix pour et 6 abstentions.

MARCHES PUBLICS, TRAVAUX

8 Demande de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau pour des travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement et d'eau potable ainsi que sur les stations de traitement d'eaux usées et d'eau potable :

Comme discuté lors de différents conseils municipaux, il est nécessaire de réaliser les travaux ci-dessous et Georges REBOUX, conseiller municipal, propose de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne d'une part et du Conseil Général d'autre part pour les opérations suivantes :

A/ Travaux d'assainissement :

L'extension du réseau d'eaux usées et d'eau pluviale dans la rue des Haras sur 130 mètres pour un coût estimatif de 40 000,00 € HT.

B/ Travaux d'eau potable :

B.1/ Renforcement du réseau d'eau potable sur une antenne située sur la RD 112 qui se traduit dans les faits par la mise en place d'un surpresseur et d'un raccordement (réseau aep et électrique) *pour un coût* estimatif de 18 000,00 € HT.

B.2 /Campagne de recherche de fuite sur le réseau AEP qui consiste à une recherche sur l'ensemble du réseau en pré-localisation et corrélation acoustique pour un coût estimatif de 10 000,00 € HT.

B.3 /Installation de débitmètres sur le réseau d'eau potable :

Installation de débitmètres afin de pouvoir sectoriser le réseau pour un coût estimatif : 12 000,00 € HT.

C/ Station d'épuration :

Construction d'un bâtiment qui contiendra des vestiaires et un laboratoire pour réaliser les analyses d'auto surveillance pour un coût estimatif de 223 000 € HT.

D/ Station d'eau potable :

Amélioration de la chloration avec la mise en place d'un nouveau point d'injection de chlore afin d'améliorer le process. Les travaux seront réalisés en régie (installation) pour un coût estimatif de 6 400,00 € HT.

Accord à l'unanimité

9 Branchement d'un surpresseur au hameau de Bigny :

Monsieur TRIOMPHE explique qu'il y a lieu d'envisager des travaux de branchement d'un surpresseur au hameau de Bigny. Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) peut faire réaliser des travaux pour le compte de la mairie de Feurs. Par transfert de compétences de la commune, il assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux cités ci-dessus. Le SIEL percevra en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes ou d'autres financeurs. Le coût à la charge de la commune de Feurs sera au final de 560,25 €.

Accord à l'unanimité

A 21h10, Henri NIGAY arrive au conseil municipal de ce fait Serge PALMIER n'a plus de procuration pour de celui-ci.

URBANISME

10 Réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme : permis de démolir et déclaration préalable pour clôtures :

Paul TRIOMPHE propose au conseil municipal de délibérer de façon à instaurer d'abord l'obligation de soumettre à autorisation l'édification de clôtures ou les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction ; ensuite la nécessité de conserver l'unicité des règles d'urbanisme applicable sur l'ensemble de la commune et enfin la nécessité de permettre l'application des articles relatifs aux clôtures prévus au Plan Local d'Urbanisme.

Accord à l'unanimité

11 Permis de démolir pour l'aménagement de la Croix de Mission :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune de Feurs a acquis un bien sis 17 rue de la Loire, cadastré AO 3, AO 293, AO 294. Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour lui donner délégation pour déposer un permis de démolir pour la maison et ses annexes pour permettre l'aménagement du carrefour dit « Croix de Mission » afin de faciliter et de fluidifier la circulation, ce réaménagement routier se faisant en partenariat avec les services de l'Etat et du Conseil Général de la Loire.

Accord à l'unanimité

12 Procédure d'enquête publique préalable aux opérations de déclassement portant sur l'aménagement d'une plate-forme de retournement chemin de Jaricho et d'une régularisation Commune de Feurs/NATIOCREDIBAIL chemin de Jaricho.

L'assemblée délibérante est informée par Paul TRIOMPHE que le Chemin de Jaricho est une impasse qui ne permet pas aux véhicules chargés de la collecte des ordures ménagères de faire demi-tour. L'aménagement d'une plate-forme de retournement permettant de satisfaire aux exigences de la collecte des ordures ménagères et des riverains doit être déclassé :

- 103 m² issus de la parcelle AK 206 appartenant à NATIOCREDIBAIL pour l'intégrer dans le domaine public de la Commune,
- 27 m² issus de la parcelle AK 325 appartenant à Monsieur Pierre DUCLOS pour l'intégrer dans le domaine public de la Commune.
- Le Conseil Municipal est informé, aussi que l'enquête publique portera sur le déclassement de 215 m² du domaine public dans le domaine privé de la Commune avant leur cession à NATIOCREDIBAIL. Ce déclassement permettra de régulariser une situation antérieure et de donner une suite favorable à l'aménagement ci-dessus énoncé. Une enquête publique est nécessaire afin de recueillir les observations du public avant déclassement. En conséquence, Paul TRIOMPHE propose d'approuver le lancement de la procédure d'enquête publique préalable aux opérations de classement et de déclassement et de m'autoriser à signer l'arrêté de lancement de l'enquête publique.

Accord à l'unanimité

13 Echange de terrains entre le Centre Hospitalier de Feurs et la commune de Feurs

Vu la délibération du 19 janvier 2009 approuvant le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, M. Claude Violet, et autorisant le déclassement du domaine public et le classement dans le domaine privé des 146 m² nécessaires au projet d'extension du centre hospitalier et le classement de 114 m² cédé par le centre hospitalier dans le domaine public de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à ces échanges.

Accord à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

14 Subvention exceptionnelle pour l'Association Forézienne des Accordéonistes :

L'association Forézienne des Accordéonistes a organisé cette année son 30^{ème} concours International d'Accordéon les 21 et 22 février 2009. Les prestations, les déplacements, les repas des musiciens, choristes étant à la charge de l'association, Christian VILAIN, adjoint au Maire, propose au conseil municipal de leur verser une subvention exceptionnelle de 1 400,00 €.

Cette subvention est accordée par 22 voix pour et 6 abstentions.

15 Subvention exceptionnelle en faveur de la MJC de Feurs :

La M.J.C. organise la 5^{ème} édition de Festi'Feurs. Ce festival se concentrera cette année sur des animations et des initiations autour des arts du cirque, du graff, du théâtre, de la cuisine et de la danse. La musique aura bien évidemment sa place au cœur de cette édition lors d'une soirée de clôture mélangeant divers styles musicaux (rock, hip-hop, électro). Ce changement a pour but de permettre d'atteindre un public plus large et multiculturel. Cette édition 2009 est également placée sous le signe de l'ouverture avec des projets alliant jeunesse et culture. C'est pourquoi, Christian VILAIN propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 600,00 € à la MJC de Feurs.

Accord à l'unanimité

16 Signature d'une convention quadripartite entre la commune de Feurs, le centre social et culturel, le Conseil Général de la Loire et la CAF de St Etienne :

Dans le département de la Loire, une réflexion sur l'identité du centre social a été conduite par un groupe d'études partenarial. Cette instance, appelée « Centre Social et Territoire », avait pour objectif d'améliorer les relations entre les différents acteurs (institutions, associations, habitants,...) pour rendre pertinents et efficaces les efforts de résolution des problèmes vécus et (ou) exprimés par ces mêmes acteurs, sur un territoire où ils partagent des trajectoires de vie et des champs de compétences.

L'approche territorialisée à partir des réseaux d'actions doit permettre la mise en place d'un diagnostic partagé identifiant les difficultés des personnes et des organisations et repérant les ressources disponibles.

Le Centre Social et Culturel, dispositif d'action sociale original, contribuant au développement social local, évolue au cœur du partenariat permettant cette approche territorialisée. Il se trouve à la croisée des projets institutionnels (Etat, collectivités territoriales et locales, CAF, ...) et des préoccupations des habitants avec comme principe essentiel d'action, leur participation.

La Caisse d'Allocations Familiales de Saint-Etienne, la commune de Feurs, le Département de la Loire, l'Etat et le Centre Social et Culturel de Feurs conviennent d'un partenariat basé sur des objectifs concertés.

C'est pourquoi, il est proposé de signer une convention prenant en compte les missions définies par chaque partenaire en fonction des orientations nationales ou locales auxquelles il se réfère. Cette convention faisant suite à un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'exercice de la fonction d'animation globale et de coordination.

D'autres financeurs peuvent s'associer à la présente convention, ce qui donnerait lieu à la signature d'un avenant. Denise FAFOURNOUX, conseillère municipale, demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer début avril cette convention en faveur du centre social et culturel.

Accord à l'unanimité

ETAT CIVIL

17 Implantation des stations d'enregistrement pour les nouveaux passeports biométriques :

Afin de matérialiser l'accord concernant l'implantation de la station d'enregistrement pour l'établissement du nouveau passeport biométrique, Marianne DARFEUILLE demande d'approuver une convention d'approbation entre le conseil municipal et Monsieur le Préfet, agissant au nom de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Cette convention précise les modalités techniques et juridiques de la mise à disposition des titres sécurisés, elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. Marianne DARFEUILLE précise que Monsieur le Maire pourra demander à tout moment la résiliation de celle-ci sous réserve d'un préavis de deux mois. Marianne DARFEUILLE insiste sur le fait que de manière à ne pas faire de concurrence aux photographes professionnels de la commune, aucune photo ne sera prise par la station d'enregistrement.

Accord à l'unanimité

TOURISME

18 Ouverture du mini-golf pour la saison 2009 :

Sylvie MATHIEU, adjointe au Maire, demande au conseil municipal de valider les horaires et la période d'ouverture du mini-golf. En conséquence, il est proposé :

- Une ouverture du mini-golf à compter du 1er mai et jusqu'au 6 septembre 2009
- les horaires seront les suivants :
 - En mai et septembre : samedis, dimanches et jours fériés de 14h à 18h
 - En juin : mercredis, samedis, dimanches et jours fériés de 14h à 19h
 - En juillet et août : tous les jours de 14h à 19h
 - Les week-ends et jours fériés de 10h30 à 12h et de 14h à 19h

Il sera possible d'accueillir des groupes sur réservation en dehors des heures d'ouvertures. Ces horaires sont donnés à titre indicatif, ils pourront être modifiés afin de donner une meilleure satisfaction aux usagers si besoin est.

Le responsable du mini-golf assurera le respect du règlement et la bonne tenue du mini-golf, il encaissera contre la remise de tickets la redevance prévue par la délibération fixant les tarifs de ce service. Ces dispositions resteront valables pour les années à venir, sauf avis contraire du Conseil Municipal.

Accord à l'unanimité

19 Approbation du nouveau règlement du camping municipal et réajustement des tarifs :

Le règlement du camping datant du 31 janvier 2007, il y a lieu de faire quelques modifications pour améliorer les conditions d'accueil des campeurs. Ces modifications qui ont été vues avec les campeurs suite à plusieurs réunions de travail durant l'automne 2008 et l'hiver 2009, concernent essentiellement les points suivants :

- modification des modalités de paiement ;
- nouvelle réglementation des animaux au sein du camping ;
- mise en place d'un engagement que chaque campeur devra signer.

Sylvie MATHIEU propose au conseil municipal d'accepter ce nouveau règlement qui annulera le précédent.

En conséquence et suite à l'application de ce nouveau règlement, Sylvie MATHIEU explique qu'il y a lieu de délibérer partiellement sur les tarifs 2009 car la notion de forfait est passée de 4 personnes à 5 personnes pour les caravanes et 6 personnes pour les mobil homes, aux conditions ci-dessous :

Désignation	Tarifs 2008 (4 personnes)	Tarifs 2009
PERMANENTS		
Forfait mobil home (saison pour 6 personnes)	1 218.00 €	1 300.00 €
Forfait caravane (saison pour 5 personnes)	791.70 €	810.00 €
Forfait caravane (mois pour 5 personnes)	152.25 €	155.00 €
Forfait mobil home avec compteur individuel (saison pour 6 personnes)	1 116.00 €	1 210.00 €
Forfait caravane avec compteur individuel (saison pour 5 personnes)	680.00 €	780.00 €
A partir de la deuxième toile de tente sur emplacement permanent (mois)		30.00 €

Ces nouveaux tarifs sont approuvés par 22 voix pour et 6 abstentions.

20 Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée :

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIR) est une procédure obligatoire pour le département. L'objectif principal est de recenser les itinéraires d'intérêt touristique et de conserver leur caractère public. Cet objectif repose également sur la volonté de développer le tourisme vert en luttant contre l'abandon progressif voire la suppression des chemins ruraux. En conséquence Serge PALMIER, adjoint au Maire, demande au conseil municipal d'accepter au PDIR l'inscription du chemin de Théolois et de nous engager à conserver le caractère public de ce chemin.

Accord à l'unanimité

SOCIAL

21 Renouvellement de la convention d'accueil de proximité et d'accompagnement de bénéficiaire du RMI en recherche d'emploi :

Le renouvellement de cette convention doit intervenir entre la commune et le département de la Loire.

Les objectifs globaux sont les suivants :

- renforcer la collaboration entre le CCAS de la commune de Feurs et le département de la Loire,
- prendre en charge les bénéficiaires du RMI et/ou leurs ayants droits à ce jour sans contrat d'insertion et poursuivre le suivi de ceux accompagnés dans le cadre de la convention précédente,
- enclencher une démarche d'insertion à formaliser pour chaque bénéficiaire d'un contrat d'insertion,
- adapter et développer des réponses en matière d'accompagnement vers l'insertion et en matière d'action d'insertion après repérage précis des besoins des bénéficiaires, tant en matière d'accompagnement sociale que l'insertion professionnelle,
- s'appuyer sur les actions existantes en matière d'insertion.

Mireille LEBON, conseillère municipale, propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention qui lie la commune avec le Conseil Général.

Accord à l'unanimité

22 Renouvellement des chantiers éducatifs :

Il est demandé que pour la 9^{ème} année consécutive le conseil municipal autorise le renouvellement de la convention liant le Conseil Général de la Loire et la Commune de Feurs qui permettra la mise en œuvre de ces chantiers éducatifs. Cette année la convention sera signée pour un total d'environ 1 100 heures. L'objet est de permettre l'accès à un emploi à certains jeunes entre 16 et 25 ans en difficulté d'insertion sociale, scolarisés ou non et connus par les partenaires associés au recrutement. Concrètement plusieurs jeunes foréziens interviendront au sein des services municipaux au gré des besoins de ces derniers.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le Conseil Général de la Loire aux conditions énoncées ci-dessus.

Accord à l'unanimité

CULTURE

23 Demande de subvention concernant les opérations de fouilles préventives rue d'Assier et rue de la Varenne :

Il est exposé à l'assemblée qu'il y a lieu d'envisager la réfection de la voirie rue d'Assier et rue de la Varenne comprenant le changement de la conduite d'adduction d'eau potable et le changement du collecteur d'assainissement. Avant le commencement de ces travaux, une opération de fouille préventive a eu lieu. C'est pourquoi, il est proposé de solliciter le Ministère de la Culture pour l'octroi d'une subvention, la plus importante possible, afin d'aider à financer la dépense concernant cette opération de fouille préventive.

De fait, Christian VILAIN sollicite le conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches administratives nécessaires.

Accord à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

24 Clôture des comptes de l'Office Municipal des Sports de FEURS :

En 2001, il avait été annoncé la suppression de l'OMS. Or, les comptes bancaires de l'OMS existent toujours et des opérations bancaires ont eu lieu à plusieurs reprises entre 2001 et 2007. Dans un souci de transparence financière, il a été décidé de prochainement engager les modalités administratives pour clôturer ces comptes. Ainsi, dorénavant Monsieur le Maire décide que toute aide financière sera présentée au Conseil Municipal ce qui mettra fin à tout soutien financier sans l'accord de notre assemblée délibérante.

DECISIONS DU MAIRE

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2008.

29/01/2009	<p>Placement de fonds provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vente de terrains à Thomas (anciennement la ZAC parc et jardins) par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 € - emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne : 1 627 000.00 € <p>soit un montant total de 2 076 829.30 €</p> <p>En raison du retard pris dans le cadre des travaux de réhabilitation du château du Palais, souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>500 000.00 € pour une durée de deux mois à compter du 29 janvier 2009 aux taux de 1.70%</p>
06/02/2009	<p>Placement de fonds provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vente d'un ensemble immobilier rue Louis Blanc et rue Marc Seguin selon l'acte de vente du 8 décembre 2008 et la délibération du 20 juillet 2005 d'un montant de 60 000.00 € <p>Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 000.00 € pour une durée de deux mois à compter du 12 février 2009 au taux de 1.70 %
09/03/2009	Création d'une régie d'avances temporaire pour le service vie sociale dans le cadre des actions de découverte des emplois saisonniers
12/03/2009	<p>Placement de fonds provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vente d'un appartement au Forum selon l'acte de vente du 19 décembre 2008 et la délibération du 13 novembre 2008 d'un montant de 110 000.00 € -- d'un legs selon l'acte notarié du 9 juillet 2008 et de la délibération du 23 octobre 2007 de 15 000.00 € <p>Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 125 000.00 € pour une durée d'un mois à compter du 13 mars 2009 au taux de 0.75 €
17/03/2009	La société NAULIN SA est retenue pour le marché de travaux à procédure adaptée, relatif à la création d'un passage piétons à l'entrée nord de la Ville, pour un montant de 19 136.00 € TTC
23/03/2009	<p>Placement de fonds provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vente de terrains (anciennement la ZAc par cet jardins) à Thomas SA par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - Excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 € - Emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du Maire du 11/02/2008 : 1 627 000.00 € <p>Soit un montant total de 2 076 829.30 € (1 000 000.00 € sont actuellement placé sur des comptes à terme sur différentes durées).</p> <p>En raison du retard pris dans le cadre des travaux de réhabilitation du château du Palais, souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>1 000 000.00 € pour une durée d'un mois à compter du 31 mars 2009 aux taux de 0.75 %</p>
23/03/2009	L'Office National des Forêts est retenu pour le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'abattage d'arbres sur le territoire de la commune de Feurs, pour un montant de 34 960.00 €

La séance est levée à 21H45